

# Suite à la déclaration de Mgr Éric de Moulins-Beaufort au sujet de Mgr Michel Santier



## Message de Mgr Philippe Christory, évêque de Chartres

Chers amis,

C'est avec chagrin que je vous invite à lire la déclaration de Mgr de Moulins-Beaufort au sujet de Mgr Santier ci-dessous. Comme toute la communauté catholique je suis consterné par ces faits insupportables.

Je vous invite à prier avec moi pour les victimes, et pour que l'église demeure une maison sûre.

J'encourage toute personne victime d'abus au sein de l'Église à se manifester, notamment auprès de la cellule d'écoute qui se tient à votre disposition.

Mgr Philippe Christory

[Cellule d'écoute du diocèse de Chartres →](#)

## Déclaration de Mgr Éric de Moulins-Beaufort,

# **Président de la Conférence des Évêques de France, au sujet de Mgr Michel Santier**

La révélation dans la presse de faits graves mettant en cause Mgr Michel Santier est un choc pour de nombreux fidèles, en particulier dans les diocèses de Créteil, de Coutances et de Luçon. Je redis ma compassion pour ceux qui ont souffert de ces faits, mais aussi envers toutes celles et tous ceux que ces révélations blessent. Le sentiment de trahison, la tentation de découragement sont autant d'émotions que je comprends et qui nous traversent, tout comme l'incompréhension et la colère de beaucoup devant les actes eux-mêmes. J'entends et je reçois aussi les critiques formulées autour de l'absence de communication des mesures romaines quand elles ont été édictées.

Il ne peut y avoir d'impunité dans l'Église, quelle que soit la fonction de la personne mise en cause. Mgr Michel Santier a été sanctionné par l'autorité du Saint-Siège, après le signalement des faits par l'archevêque dont il dépendait à l'époque, dès que ce dernier en a eu connaissance. De nouveaux éléments portés à la connaissance de Mgr Dominique Lebrun, archevêque de la province dont dépend désormais Mgr Michel Santier par son lieu de résidence, l'ont amené à informer Rome afin de rouvrir la procédure pour que de nouvelles mesures soient prises en conséquence. Il veille aussi à ce que les autorités civiles soient dûment informées.

J'entends aussi la demande d'une plus grande clarté sur ces procédures canoniques et les mesures qui peuvent en découler. Nous sommes là face à une tension entre les exigences du droit canonique, son usage, ses interprétations qui peuvent varier d'un expert à l'autre, les pratiques de la justice de notre pays, le respect des personnes et l'exigence de transparence que portent beaucoup de fidèles. Nous devons réfléchir à des changements dans nos procédures, dans notre façon de les mener comme d'en communiquer les résultats. Ce sujet important exige une étude sérieuse. Les évêques commenceront à y travailler dès l'assemblée plénière de novembre. Le groupe de travail sur les bonnes pratiques face à des plaintes mis en place après l'assemblée de novembre 2021 aura aussi des recommandations à faire en ce domaine. Nous porterons à Rome le fruit de nos réflexions et nos propositions pour améliorer ce qui peut l'être.

Je redis notre détermination à poursuivre ce chemin de vérité et de justice, pour

que la confiance demeure possible et que notre Église soit toujours plus fidèle à sa mission.

+ Éric de Moulins-Beaufort,  
archevêque de Reims,  
Président de la Conférence des Évêques de France